

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution d'un prix au lauréat dans le cadre du « Prix des lycéens de Sceaux 2024 »

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Était absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Attribution d'un prix au lauréat dans le cadre du « Prix des lycéens de Sceaux 2024 »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, pour promouvoir la lecture et les créations littéraires, la Ville et sa bibliothèque, en partenariat avec la librairie le Roi Lire et les lycées Marie-Curie, Lakanal et son annexe Dupré, a créé le prix littéraire « Prix des lycéens de Sceaux »,

Considérant la motivation des participants, l'originalité de cette opération et l'intérêt qu'elle suscite,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE d'attribuer 750 € à Salma EL MOUMNI autrice du roman *Adieu Tanger* (éditions Grasset) au titre de l'opération Prix 2024 des lycéens de Sceaux.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de 2024.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire



Milypie Lant

le secrétaire de séance

[Signature]